

Premier bilan de cette concertation



Lors de ces rencontres, riches en échanges et en idées, voici les principaux thèmes intéressant l'élaboration du PLU :

- Préserver l'habitat individuel.
- Maintenir l'habitat diffus sur certains secteurs (configuration des voies de desserte, topographie...).
- Préserver ou améliorer la qualité du cadre de vie (espaces publics, espaces verts, vues sur les espaces naturels des coteaux).
- Développer les dessertes viaires, cyclables, piétonnes et en transport en commun.
- Gérer les dysfonctionnements en matière de déplacement.
- Réhabiliter les logements vacants.
- Limiter voire stopper le développement urbain résidentiel sur les écarts.
- Gérer la qualité architecturale des nouvelles constructions et préserver les éléments du patrimoine.
- Maîtriser le développement économique du secteur de l'Aiguille (mieux canaliser les implantations d'activités économiques, prise en compte des espaces naturels et des riverains).

Edito du maire

Le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. L'élaboration de ce document repose en partie sur la concertation. Des ateliers de concertation ont ainsi été organisés afin d'associer la population à la réflexion engagée sur le projet d'aménagement et de développement durable. L'objectif de cette concertation était, pour les différents secteurs de la ville de Figeac de faire remonter des informations, de recueillir des avis et de préparer ensemble l'avenir de notre ville. Ces rencontres ont constitué des moments privilégiés d'échanges sur le devenir de notre cité. Cette concertation vient alimenter la réflexion des élus, elle est destinée à éclairer les débats et les choix à opérer entre intérêts privés et intérêts collectifs, sur le futur PLU. La réflexion sur le PLU est également l'occasion d'associer à la démarche les personnes publiques associées comme les services de l'Etat, les chambres consulaires, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Communauté de Communes, les communes voisines.

Courant 2011, vous pourrez également vous exprimer lors de l'enquête publique.

Je vous remercie pour votre participation et je vous propose à travers ces quelques pages de retrouver une synthèse des différentes expressions.

Nicole PAULO



Le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'orientation du développement urbain du territoire et de son fonctionnement. Il définit les rapports entre urbanisation et espaces naturels, les paysages et les formes bâties, l'organisation de l'espace public (rues, places...) etc. Le PLU prévoit les besoins de développement : logements à construire, espaces pour accueillir les entreprises, nouveaux équipements éventuels. Tout cela doit être traduit par des objectifs pour une dizaine d'années. A travers ses différents thèmes (habitat, économie, transports et déplacements, environnement...), le PLU doit suivre une démarche de développement durable. Le développement durable, c'est répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui tout en préservant la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Le PLU traduit ainsi en termes réglementaires les principaux objectifs de la municipalité en matière d'urbanisme, dans cet objectif de développement durable en associant avec équilibre le développement social, le développement économique et l'environnement.

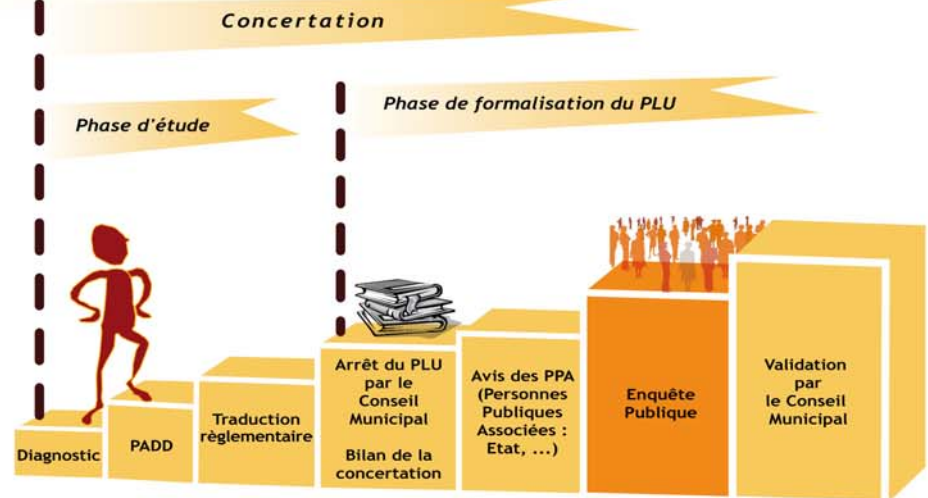
C'est le document qui fixe les règles d'urbanisme applicables sur l'intégralité du territoire communal. Il va ainsi déterminer, pour chaque zone, les règles de constructibilité qui devront s'appliquer. C'est en fonction du PLU que les différentes autorisations d'urbanisme (les permis de construire, les autorisations de réaliser une opération d'aménagement ou de créer un lotissement...) seront accordées.

Le PLU : quel contenu?

Le rapport de présentation contient le diagnostic d'ensemble du territoire communal (état des lieux de la commune sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux) et les justifications des choix de développement portés par le Conseil Municipal. Une évaluation des impacts du projet sur l'environnement est également réalisée.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) représente le cœur du dossier de PLU dans la mesure où il exprime les ambitions de développement de la commune en matière d'urbanisme.

Les pièces réglementaires, constituées par le zonage, les orientations d'aménagement et le règlement sont les pièces opposables au tiers.



Ateliers publics
Novembre Décembre 2009

Fin 2010

Printemps 2011

Paroles d'habitants



Nord Ouest

La Parrine (Groupe 1&2)

- Conservier les formes urbaines existantes (maisons individuelles).
- Améliorer la couverture haut débit.
- Anticiper et prévoir la mise en place d'un plan global de circulation (taille des voies, stationnement, sorties des écoles...).
- Préserver le cadre de vie (paysage, quiétude).
- Entretien des bois (via leur acquisition par la municipalité ?).
- Préserver les cheminements publics et envisager des "trouées vertes" à partir des crêtes.
- Créer des hameaux.
- Aménager des pistes cyclables.
- Entendre le réseau des bus.

Ceint-d'Eau - Puy de Corn

- Développer la couverture haut débit et téléphonie mobile.
- Permettre la création d'un commerce de proximité.
- Conservier les formes urbaines existantes (maisons individuelles).
- Sécuriser les voies sans les élargir systématiquement.
- Augmenter la fréquence de la navette et réfléchir sur la mise en place d'autres modes de transports collectifs.
- Réhabiliter les chemins piétonniers.
- Relier le centre-ville et Ceint-d'Eau par une piste cyclable et une passerelle pour les piétons à Londieu.
- Préserver les vues par une végétalisation plus importante au niveau des points noirs (déchetterie, centrale électrique, zone artisanale, etc.).

Hauteval

- Maîtriser l'urbanisation des "dents creuses" en intégrant les contraintes topographiques et paysagères.
- Développer le réseau de transport en commun.
- Améliorer la sécurisation des piétons (entretien des abords de route, éclairage, trottoirs, etc.).
- Réhabiliter et entretenir les chemins d'Hauteval.

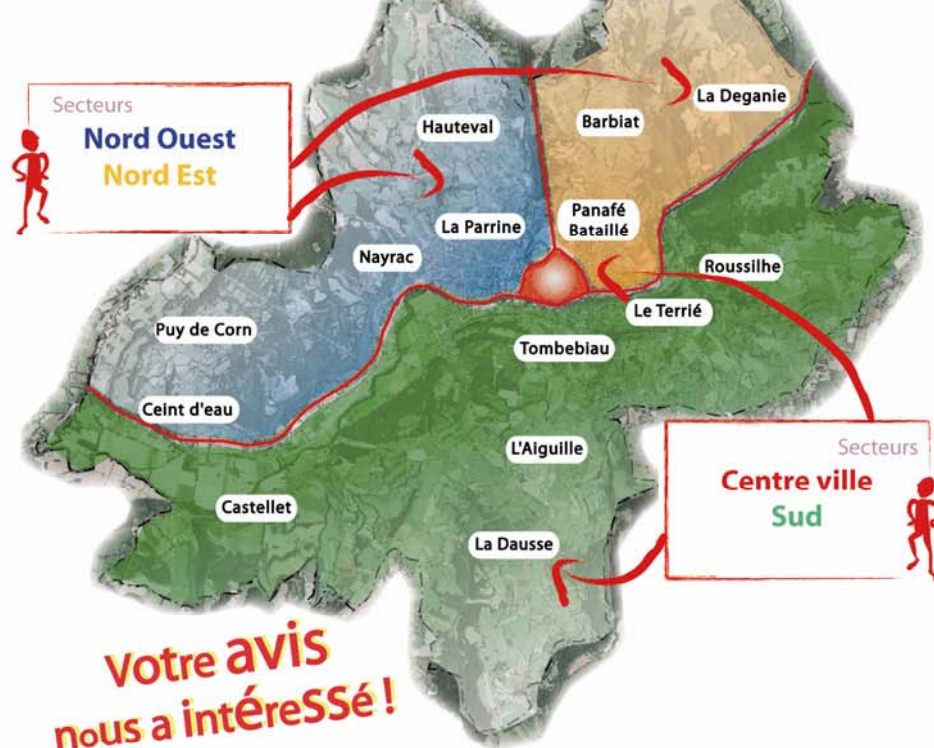
Nayrac

- Améliorer la desserte de la navette dans l'ensemble des quartiers.
- Préserver la qualité du cadre de vie et des paysages.
- Limitier le développement urbain à proximité du poney club.



Une concertation par secteur de ville

Novembre - Décembre 2009



Nord Est

Barbiat - Le Cayrol

- Respecter les formes urbaines existantes (maisons individuelles).
- Préserver le patrimoine paysager existant et remettre en état les cheminements de la butte de Barbiat.

Avenue d'Aurillac

- Conservier le caractère résidentiel des lieux (maisons individuelles, tranquillité, verdure...).
- Prendre en compte un projet de création d'un parcours pédestre et VTT sur les berges du Célé.
- Enfouissement des réseaux le long de l'avenue d'Aurillac.

Bataillé - Panafé (Groupe 1&2)

- Préserver le talweg en l'état actuel (abords de la RD19) comme espace naturel et agricole concourant à la qualité de vie.
- Développer l'activité agricole et promouvoir la vente directe.
- Développer l'urbanisation sous forme de hameaux, en regroupant les habitations autour d'espaces collectifs et en privilégiant des gabarits de construction de moins de 2 étages.
- Aménager la RD19 en lien avec la Rue Julien Bailly.
- Créer une maison de retraite en lien avec le développement du quartier.
- Régler le problème de l'insuffisance de l'éclairage public.
- Sécuriser le carrefour de la RD19 au niveau de la Rue Julien Bailly, du chemin des Bruyères et du chemin de Panafé.

Sud

Roussilhe - Conjat

- Préserver le patrimoine et le cadre de vie.
- Respecter les formes urbaines et l'architecture locale (défavorable au pavillon de type provençal).
- Viabiliser le bas de la colline pour conforter certains secteurs.

L'Aiguille

- Opposition au projet actuel d'extension de la zone d'activités économiques (nuisances, dévalorisation du foncier...)

Enbiane-Tombebiau

- Régler les problèmes de sécurité de circulation sur la route d'Enbiane.

Le Terrié - Combe de Lavaysière

- Régler les problèmes de sécurité sur la route reliant l'ancien relais des chasseurs à la clinique (accès riverains).
- Développer les liaisons de bus.
- Entretien du Chemin de Compostelle (GR65) et les parcelles non entretenues pour limiter les risques d'incendie.
- Protéger les cazelles comme éléments identitaires du territoire.

Centre

Centre historique - Secteur sauvegardé

- Améliorer les conditions de circulation dans le centre-ville et l'accès par la Route d'Aurillac.
- Piétonniser la Rue Emile Zola.
- Valoriser les places existantes (Place Sully, Place Brugel, Place du Consulat, Place Carnot).
- Créer des espaces publics paysagers hors-ville pour accueillir les événements tels que les cirques, les théâtres itinérants, etc.

Route d'Aurillac - Eglise du Puy

- Problèmes de circulation dans la Rue Emile Zola et sur le Pont du Pin.
- Stopper le stationnement sauvage de la Route d'Aurillac.
- Résoudre le problème des logements vacants dans les bâtiments anciens du faubourg.
- Palier le manque d'espaces verts et leur manque d'entretien.
- Préserver les versants nord du Cingle de l'urbanisation pour en faire un écrin vert autour du centre-ville.

Faubourg du Pin

- Résoudre le problème d'accumulation des conteneurs à ordures le long de la Route d'Aurillac.
- Améliorer la sécurité du piéton en centre-ville.
- Inverser le sens de circulation de la rue des Maquisards.
- Créer un pôle santé (crèche, accueil des personnes âgées, etc.).